



Effectif légal :	<b>19</b>
En exercice	<b>19</b>
Présents à la séance	<b>12</b>
Absents	<b>7</b>
Votants	<b>17</b>

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 21 juin 2019 s'est réuni le **jeudi 27 juin 2019 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Mme Amélie DEZ a été nommée secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENTS</b>
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 <sup>ème</sup> adjoint		X	Philippe LEROY	
4. M. HENRY Alain, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X			
5. Mme HANS Louïsette, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal				X
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal				X
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X	Louïsette HANS	
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale		X	Jacqueline BRICARD	
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal		X	Jean-Louis THOMAS	
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	Edith GREMILLET	

La séance est levée à 21 heures 25 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2019/048 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 16 mai 2019

N° 2019/049 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

- N° 2019/050 Finances locales -Subventions – 07-05  
Subventions aux Associations
- N° 2019/051 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01 – Personnels contractuels – 04-02  
Approbation du plan de formation 2019
- N° 2019/052 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Clauses d’insertion dans les marchés publics
- N° 2019/053 Fonction Publique – Personnels titulaires de la FPT – 04-01  
Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- N° 2019/054 Finances locales – Divers – 07-10  
Attribution de subvention par le Conseil Départemental des Vosges
- N° 2019/055 Finances locales – Autres contributions budgétaires – 07-06-02  
Répartition des charges de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles
- N° 2019/056 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01  
Activité accessoire
- N° 2019/057 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décisions modificatives
- N° 2019/058 Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville – 08-05  
Participation citoyenne

---

**Délibération n° 2019/048**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -**  
**Approbation du Conseil Municipal du 16 mai 2019**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019.

---

**Délibération n° 2019/049**  
**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,  
Monsieur le Maire

- a) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
MERK	JOHN	310 RUE DE LA TREILLE	X		AK 268-269	<b>2019/13</b>
SCI CARECO		125 IMPASSE DE LA GARE	X		AN 393	<b>2019/14</b>
MEA	Christophe	84 RUE DU FAUBOURG		X	AM 418P - AM 251 P	<b>2019/15</b>
SCI La Valentine		18-20-22 rue des Chartons	X		AL 219	<b>2019/16</b>
WIEDENKELLER	Lucette	LIEU-DIT AUX COUASSES	X		AN 350	<b>2019/17</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

**Délibération n° 2019/050**  
**Finances locales – Subventions – 07-05**  
**Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2019 reportées lors du dernier conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**ALLOUE** aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2019 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote

Associations	2019
ADMR	2400

**Délibération n° 2019/051**  
**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01 – Personnels contractuels – 04-02**  
**Approbation du plan de formation 2019**

Vu l'article 33 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, aux termes duquel le Comité technique est consulté pour avis notamment sur le plan de formation prévu à l'article 7 de la loi 84-594 du 12 juillet 1984 visée ci-dessous,

Vu la loi 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis unanimement favorable du Comité Technique, placé auprès du Centre de gestion des Vosges, du 4 juin 2019,

Considérant que les modalités d'application envisagées sont conformes aux dispositions relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de formation 2019 de la Commune.

---

**Délibération n° 2019/052**

**Institutions et vie politique – Intercommunalité – 05-07**

**Clauses d'insertion dans les marchés publics**

Vu le projet de convention cadre relative au dispositif des clauses d'insertion porté par la communauté d'agglomération d'Épinal avec ces communes membres,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE D'APPROUVER** la signature de la convention cadre relative au dispositif des clauses d'insertion porté par la communauté d'agglomération d'Épinal avec ces communes membres,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à résulter des présentes.

---

**Délibération n° 2019/053**

**Fonction Publique – Personnels titulaires de la FPT – 04-01**

**Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu de décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le tableau des emplois permanents,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de désigner Madame Linda BAZART, agent municipal, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

**AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté à intervenir.

---

**Délibération n° 2019/054**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Attribution de subvention par le Conseil Départemental des Vosges**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental des Vosges a accordé plusieurs subventions :

-Voirie rue haute tranche 2 : 594 144€ subventionnable, plafonné à 350 000€.

Taux de la subvention : 13% soit 45 500€

Programme d'accessibilité 2019 : 25 523€ subventionnable  
Taux de la subvention : 11% soit 2 808€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND NOTE** de l'attribution des subventions du Conseil Départemental des Vosges d'un montant de 48 308 €.

---

**Délibération n° 2019/055**

**Finances locales – Autres contributions budgétaires – 07-06-02**

**Répartition des charges de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 029 du 15 mai 2012 par laquelle de Conseil Municipal décidait de participer à l'accord entre les communes de Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Vagney, Eloyes, Saint-Amé, Cleurie, Dommartin-lès-Remiremont, Bellefontaine, Le Syndicat, Vecoux, Raon-aux-Bois, Le Val d'Ajol, Rupt sur Moselle, Sapois, Basse-sur-le-Rupt, Archettes, Plombières-les-Bains, Hadol concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La participation des Communes est calculée comme suit :

Dépenses enregistrées à la fonction 2/211, 212 et 213, articles 60628,6067, 6065, 60681, 6156, 61558, 60632, 6182 du Compte Administratif de la Ville de Remiremont pour l'année considérée

---

Nombre total d'élèves scolarisés dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires de la Ville de Remiremont au 1er janvier de l'année de réajustement

Compte Administratif 2018 :  $\frac{63\,942,03}{618} = 103,47 \text{ €}$

Cette contribution sera réévaluée chaque année en tenant compte des résultats du compte administratif de l'année écoulée et du nombre d'élèves recensés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de réajustement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXE** le montant de la contribution annuelle à 103,47€ par élève, à compter de l'année scolaire 2018/2019

**PRECISE** que cette participation fera l'objet, chaque année, d'une révision, selon les dépenses réelles de l'année précédente et de l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

---

**Délibération n° 2019/056**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01**

**Activité accessoire**

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

Considérant que les travaux de secrétariat de la Commune peuvent être assurés par tout agent public dûment autorisé au titre d'une activité accessoire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de créer une activité accessoire pour pallier au surplus de travail dans le service administratif pour la période de juin à novembre 2019

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'arrêté de nomination

---

**Délibération n° 2019/057**

**Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01**  
**Décisions modificatives n°1 Budget Chaufferie**

Suite au nouveau marché et à son avenant, nous sommes dans l'obligation d'augmenter les comptes suivants :

*Dépense de fonctionnement* : 611 – Sous-traitance + 35 200€

*Recettes de fonctionnement* : 7087 – Remboursement de frais + 35 200€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** la décision modificative n°1 au Budget Chaufferie

---

**Délibération n° 2019/058**

**Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville – 08-05**  
**Participation citoyenne**

Après avoir exposé aux membres du conseil municipal les grandes lignes du dispositif « Opération participation citoyenne » et le rôle que devra jouer chacun des intervenants que sont le Maire, les Résidents et la Gendarmerie, Monsieur le Maire propose de délibérer pour mettre en place le dispositif sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de la mise en place du dispositif

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole correspondant

Transmis en Préfecture le 03-07-2019

Affiché le 04-07-2019